

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 26 septembre 2023

**N° VA\_DEL2023\_118**

**Objet : Droits d'occupation du domaine public pour stockage d'engin et matériel professionnel**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à David DIARRA, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Farid OUKAID, Christian CARNOIS, Claire MAIRIE, Mariam DEDEKEN, Sébastien COSTEUR, Dominique GUERIN étant absents, Charlène MARTIN étant excusée.

Les permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire sont accordés par le Maire. En application des articles L 2213-6 du Code général de collectivités territoriales et L 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, ils donnent lieu au paiement d'une redevance.

L'annexe de la délibération n°VA\_DEL2022\_197 du 15 décembre 2022 relative aux droits d'occupation du domaine public applicables aux activités à caractère commercial et artisanal (hors marchés et fêtes foraines), aux manifestations sur les espaces publics S7 et S9, et aux emprises de travaux, décline les différents tarifs par nature d'occupation.

Il est proposé d'y inscrire une nouvelle tarification d'occupation du domaine public pour le stockage d'engin et matériel professionnel dans des locaux municipaux relevant du domaine public, s'établissant comme suit :

Description	Par	Tarification
Stockage d'engin et matériel professionnel – tarification en fonction de la surface occupée	Jour	1 €/ m <sup>2</sup>
	Mois	6 €/ m <sup>2</sup>
	An	50 €/ m <sup>2</sup>

Pour rappel, les recettes liées aux droits d'occupation du domaine public étaient de 170 700 € en 2022.

**Après avis de la Commission Plénière du jeudi 14 septembre 2023, il est proposé aux membres du conseil d'adopter les droits d'occupation du**

**domaine public proposés.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 29 septembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230926-197841-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 28 septembre 2023